Mediapart perd une manche dans sa bataille contre le fisc

01/01/2017 à 0h45

Le site d'information, qui réclame d'être déchargé d'un redressement fiscal de 4,1 millions d'euros, vient de voir le Conseil d'État rejeter l'une de ses requêtes.

Le Conseil d'État a rejeté mercredi une requête formulée par le site Mediapart, à qui le fisc reproche de n'avoir payé pendant des années que la TVA traditionnelle de la presse et pas celle des sites internet.

(…)

BFM

Merci à **oxoxo**